



**OIAC**

**Secrétariat technique**

Cabinet du Directeur général adjoint

S/818/2010

1<sup>er</sup> mars 2010

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

## **NOTE DU SECRÉTARIAT TECHNIQUE**

### **APPEL À CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE POUR LE CONSEIL SCIENTIFIQUE CONSULTATIF**

1. Le Directeur général, dans une note du Secrétariat technique ("le Secrétariat") (S/563/2006 du 13 avril 2006), a créé un fonds d'affectation spéciale pour appuyer les activités du Conseil scientifique consultatif ("le Conseil scientifique") qui ne peuvent être couvertes par le budget-programme annuel de l'OIAC, étant donné les limites établies dans la décision portant création du Conseil scientifique (paragraphe 3 du dispositif de C-II/DEC.10/Rev.1 du 2 décembre 2004). Ce fonds a pour objectif principal de permettre au Directeur général de financer des activités, telles qu'une session supplémentaire du Conseil scientifique par an, ainsi que les réunions de ses groupes de travail temporaires, améliorant ainsi l'efficacité générale du Conseil scientifique. La deuxième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques a encouragé les États parties, d'une manière générale, à envisager d'appuyer les travaux du Conseil scientifique en procédant à des contributions volontaires à son fonds d'affectation spéciale (paragraphe 9.132 de RC-2/4 du 18 avril 2008).
2. En 2010, le Secrétariat prévoit d'organiser la cinquième réunion du groupe de travail temporaire sur le prélèvement et l'analyse d'échantillons, afin de permettre aux experts du groupe de continuer de traiter les questions liées à la définition des besoins en matière d'analyse de toxines et d'analyse d'éléments traces. Le Secrétariat prévoit également de convoquer une session supplémentaire du Conseil scientifique pour lui permettre de poursuivre ses discussions sur les dernières évolutions scientifiques et technologiques.
3. Le Directeur général attache une grande importance au rôle que joue le Conseil scientifique dans l'application de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la Convention") et espère que les États parties se décideront à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le Conseil scientifique.
4. Le fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale est assujéti aux principes directeurs et aux règles qui ont été adoptés à son égard (S/563/2006), ainsi qu'au Règlement financier et aux Règles de gestion financière pertinents, notamment à des



audits internes et externes, ainsi qu'à la présentation régulière de rapports aux États parties sur le fonctionnement du fonds.

5. Les États parties qui souhaitent verser une contribution volontaire à ce fonds sont invités à virer les crédits sur le compte suivant, au plus tard d'ici le 30 juin 2010 :

**BÉNÉFICIAIRE** : OPCW TRUST FUND SCIENTIFIC BOARD  
**NUMÉRO DE COMPTE** : 42 67 17 767  
**NOM DE LA BANQUE** : Banque ABN AMRO (Pays-Bas)  
**NUMÉRO IBAN** : NL46 ABNA 0426 7177 67  
**CODE BIC/SWIFT** : ABNANL2A

6. Le Secrétariat souhaite d'ores et déjà exprimer sa gratitude aux États parties qui décideront de verser une contribution volontaire au Fonds d'affectation spéciale en 2010. Ce soutien sera évoqué dans les rapports qui seront rédigés sur les activités soutenues par le Fonds d'affectation spéciale et dans toute publication pouvant découler de ce travail.

Annexe : Projet de calendrier des réunions du Conseil scientifique consultatif en 2010

**Annexe**

**PROJET DE CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL  
SCIENTIFIQUE CONSULTATIF EN 2010**

1. Novembre 2010 : Réunion du groupe de travail temporaire sur le prélèvement et l'analyse d'échantillons. La réunion aura pour objectif de déterminer les besoins en matière d'analyse de toxines et d'analyse d'éléments traces. Il s'agira d'une réunion de deux jours, dont le coût est estimé à 30 000 euros.
  
2. Novembre 2010 : Session supplémentaire du Conseil scientifique. La session portera essentiellement sur la poursuite des discussions sur les dernières évolutions scientifiques et technologiques et sur leur impact sur la Convention. Il s'agira d'une session de trois jours, dont le coût est estimé à 70 000 euros, comprenant des frais d'interprétation en cinq langues.

--- 0 ---